

Site Natura 2000

FR9101388 « Gorges de l'Hérault »

Bilan d'animation intermédiaire

2013 à 2016



Version Juillet 2018



Sommaire

I. Préambule.....	2
2. Mission d'animation du DOCOB	5
2.1 Contrats et chartes	6
2.2 Actions d'information, communication, sensibilisation	13
2.3 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB.....	15
2.4 Mise à jour du DOCOB	15
2.5 Veille environnementale.....	16
2.6 Relations avec les services de l'Etat et les opérateurs Natura 2000.....	16
2.7 Suivi et études.....	16
3. Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB.....	18
3.1 Bilan financier de l'animation et de la contractualisation	18
3.2 Bilan en temps passé.....	20
3.3 Points forts et points faibles.....	21
3.4 Mesures engagées	22
3.5 Evaluation de l'impact des mesures et de l'évolution du site.....	35
4. Bilan général de la mise en œuvre du DOCOB et perspectives.....	36

I. Préambule

Couvrant initialement une superficie de **21 736 hectares**, le site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » a été proposé comme site d'importance communautaire en 2002, au titre de la Directive Habitat, en raison de son importance pour la conservation des habitats et des espèces qu'il abrite.

Son périmètre est **défini autour du fleuve Hérault** qui entaille un massif calcaire, vierge de grandes infrastructures. Le fleuve se faufile dans ses gorges bordées de hautes falaises calcaires puis coule dans la plaine viticole.

Il se superpose partiellement à 2 autres sites Natura 2000 :

- la Zone de Protection Spéciale « Hautes garrigues du Montpelliérais » FR9112004
- la Zone de Protection Spéciale « Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse » FR9112012

26 communes sont concernées:

- Agonès
- Aniane
- Arboras
- Argelliers
- Brissac
- Canet
- Causse-de-la-Selle
- Cazilhac
- Gignac
- Lagamas
- Laroque
- Montoulieu
- Montpeyroux
- Moules-et-Baucels
- Notre-Dame-de-Londres
- Pegairolles-de-Buèges
- Pouzols
- Puechabon
- Saint-André-de-Buèges
- Saint-André-de-Sangonis
- Saint-Bauzille-de-Putois
- Saint-Guilhem-le-Désert
- Saint-Jean-de-Buèges
- Saint-Jean-de-Fos
- Saint-Martin-de-Londres
- Viols-le-Fort

4 communautés de communes sont concernées :

- Communauté de communes du Grand Pic St Loup
- Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
- Communauté de communes du Clermontais

✂ **19 habitats d'intérêt communautaires** ont été recensés, dont 6 prioritaires (*) :

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Représentativité régionale	Enjeu de conservation
9530	* Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques	> 50 %	Enjeu exceptionnel
3170	* Mares temporaires méditerranéennes	10-25 %	Enjeu très fort
8130	Eboulis ouest méditerranéens thermophiles	> 50 %	Enjeu très fort
9,10E+01	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	25-50 %	Enjeu très fort
92A0-1	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (<i>Saulaies blanches</i>)	10-25 %	Enjeu très fort
92A0-7	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (<i>Frênaies à Frêne oxyphylle</i>)	5-10 %	Enjeu très fort
6210	* Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (présence d'orchidées remarquables)	5-10 %	Enjeu très fort
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	10-25 %	Enjeu très fort
7220	* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	10-25 %	Enjeu très fort
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	0-2 %	Enjeu fort
6220	* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	5-10 %	Enjeu fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement du <i>Festuco-Brometalia</i>	5-10 %	Enjeu fort
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	5-10 %	Enjeu fort
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0-2 %	Enjeu modéré
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	2-5 %	Enjeu modéré
3260	Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion-fluitantis</i> et <i>Callitricho-batrachion</i>	5-10 %	Enjeu modéré
5110	Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sem-pervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	5-10 %	Enjeu modéré
9380	Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	2-5 %	Enjeu modéré
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	0-2 %	Enjeu faible



Mares temporaires



Parcours substeppiques



Pins de Salzmann

✂ **27 espèces d'intérêt communautaire** ont été recensées :

Code Espèce	Nom Latin	Nom Commun	Représentativité régionale	Enjeux
1163*	<i>Cotus rondeleti</i>	Chabot de l'Hérault*	25-50%	Enjeux exceptionnel
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	10-25%	Enjeux très fort
1036	<i>Macromia splendens</i>	Cordulie splendide	10-25%	Enjeux très fort
1046	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe à cercoïdes fourchus	10-25%	Enjeux très fort
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	5-10%	Enjeux fort
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	10-25%	Enjeux fort
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	<2%	Enjeux fort
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	5-10%	Enjeux fort
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	2-5%	Enjeux fort
1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	<2%	Enjeux fort
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	2-5%	Enjeux modéré
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	5-10%	Enjeux modéré
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	2-5%	Enjeux modéré
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	2-5%	Enjeux modéré
1131	<i>Leuciscus souffia</i>	Blageon	2-5%	Enjeux modéré
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	<2%	Enjeux modéré
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	<2%	Enjeux modéré
1308	<i>Barbastellus barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	<2%	Enjeux modéré
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	<2%	Enjeux modéré
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	<2%	Enjeux modéré
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	<2%	Enjeux faible
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	<2%	Enjeux faible
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	<2%	Enjeux faible
1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	<2%	Enjeux faible



Murin de Capaccini



Cordulie splendide



Chabot de l'Hérault

✂ Le document d'objectifs (DOCOB) du site « Gorges de l'Hérault »

L'arrêté ministériel du 25 mars 2011 désigne le site en tant que Zone Spéciale de Conservation.

Le DOCOB a été validé par le Comité de pilotage (COFIL) le 5 juillet 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 18 octobre 2013.

M. Donnadieu, maire de Pouzols, est élu président du Comité de pilotage (COFIL) lors de sa première réunion le 23 février 2011, COFIL qu'il préside jusqu'aux élections municipales au printemps 2014.

A l'occasion du premier comité de pilotage d'animation le 12 novembre 2014, M. Carceller, maire de Montpeyroux, est élu président du Comité de pilotage.

✂ Rappel des objectifs du DOCOB :

4 objectifs de développement durable ciblés par enjeux :

- Préserver et gérer les milieux **aquatiques**, la fonctionnalité écologique des cours d'eau et conserver la population de Chabot de l'Hérault; en relation avec les acteurs et conformément aux réglementations existantes.
- Maintenir et restaurer les habitats **forestiers** d'intérêt communautaire, en particulier la forêt de Pins de Salzmann et les habitats naturels forestiers reconnus comme habitats d'espèces ; au regard de l'exploitation actuelle, des aménagements et enjeux de fréquentation.
- Maintenir et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire **ouverts** en favorisant le pastoralisme et les moyens opérationnels adaptés.
- Conserver et restaurer les autres **espèces** à enjeu élevé en particulier les chiroptères et leurs habitats.

3 objectifs de développement durable transversaux ont été établis :

- **Inform**er, **sensibiliser**, **valoriser** les bonnes pratiques et orienter les activités humaines.
- **Améliorer les connaissances**, assurer un **suivi** scientifique des habitats et espèces et une veille en mettant, si possible, à contribution les acteurs concernés et/ou locaux.
- **Animer** et mettre en œuvre le document d'objectifs.

Ce sont 92 actions qui ont été déclinées, répondant à 23 mesures découlant de ces 7 objectifs.

✂ La structure porteuse du DOCOB

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a porté l'élaboration du DOCOB. Elle est désormais chargée de l'animation de sa mise en œuvre. Deux personnes sont chargées de cette mission : Laure Béné, chef de projet et Méлина Choupin, technicienne (remplacée temporairement en 2016 par Fabienne Ribo). Thibault Roue, technicien SIG, apporte également sa contribution pour la réalisation de cartes ou d'analyses de surfaces.

Objet du présent document :

La structure animatrice est chargée d'établir un bilan intermédiaire au terme de 3 ans d'animation. Le présent document constitue ce rapport. Il couvre la période d'animation **depuis la validation du docob en juillet 2013 jusqu'à décembre 2016.**

2. Mission d'animation du DOCOB

La Communauté de communes est financée à hauteur d'un temps complet de technicienne Natura 2000, d'un temps partiel de chef de projet Natura 2000 (environ 10% de son temps de travail). L'appui d'un technicien SIG est également financé depuis 2016.

L'animation d'un site Natura 2000 se décline en **sept missions** :

- Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB (contrats et chartes)
- Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- Mise à jour du DOCOB
- Veille environnementale
- Relations avec les services de l'Etat et les opérateurs Natura 2000
- Suivi et études

1 - Durant ces premières années d'animation, **la priorité** a été donnée à la mise en place des **processus de contractualisation**, notamment auprès des éleveurs du territoire avec le déploiement du Programme Agro-Environnemental en 2014-2015. La signature des chartes a également été une mission prioritaire en début d'animation, notamment grâce à la dynamique impulsée par les partenaires des activités des sports de pleine nature et des chasseurs.

2 - Les actions de **communication / de sensibilisation** se sont structurées au fil du temps avec l'élaboration d'un plan de communication début 2016, afin de définir des objectifs et les moyens de les atteindre. Un site internet a été créé dès 2014 ; des rendez-vous avec le grand public se sont mis en place progressivement avec le partenariat d'associations locales.

3 - Le suivi de la **mise en œuvre du DOCOB** comprend le suivi des actions non contractuelles et les actions d'ordre administratif, telle que les demandes de subvention et de paiement, l'organisation des comités de pilotage, etc ... Ce volet peut être particulièrement chronophage selon la fréquence des demandes de subvention à réaliser.

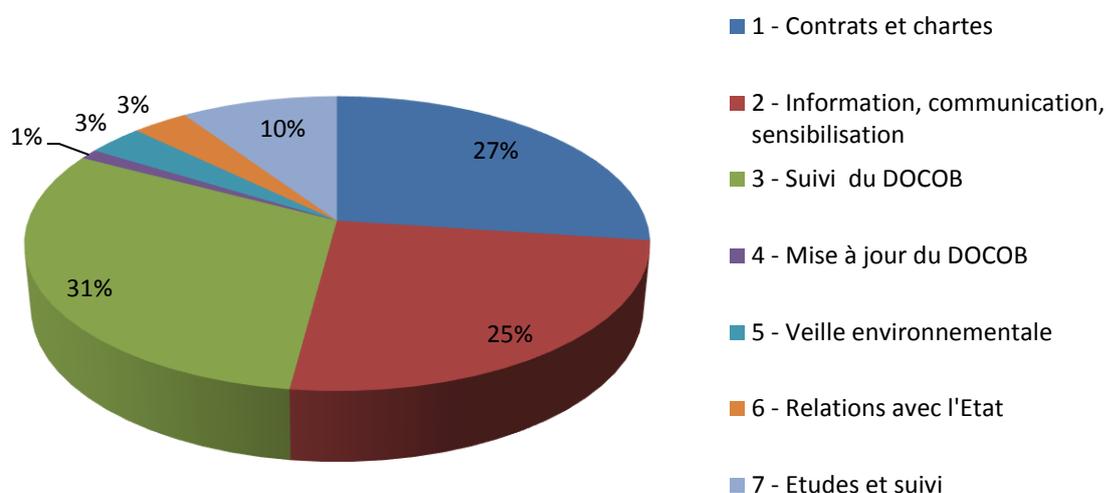
4 - La **mise à jour du DOCOB** a principalement consisté à mettre à jour le Formulaire Standard de Données (sorte de carte d'identité du site Natura 2000) ainsi qu'à réaliser les formalités administratives liées à la modification du contour du site, par endroit.

5 - La **veille environnementale** intègre l'appui aux communes concernant la bonne prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme. L'appui aux porteurs de projets devant réaliser une évaluation des incidences demeure l'action la plus consommatrice de temps de ce volet.

6 - Une rubrique est consacrée au temps de **relations avec les services de l'Etat**, notamment au travers des journées d'échanges départementale et régionale, ou des réunions de préparation de COPIL en début d'animation.

7 - Enfin, le dernier volet comprend le temps réservé au **suivi des études et inventaires** complémentaires.

Proportion du temps d'animation consacré aux sept principales missions



Les paragraphes suivants rendent compte des principales réalisations au sein de chaque mission. Le détail est disponible dans les rapports d'activités annuels.

2.1 Contrats et chartes

2.1.1 Les mesures agro-environnementales et climatiques MAEC – Contrats agricoles

Le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Garrigues de l'Hérault » porte sur 95 communes et s'étend donc bien au-delà du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault ». Deux PAEC successifs ont été déposés sur la période concernée par le présent rapport.

[PAEC 2015]

A l'automne 2014, après un important travail de concertation et de rédaction, le PAEC « Garrigues de l'Hérault » a été déposé dans le cadre d'un appel à projet, par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, en tant qu'opérateur du PAEC (animateurs Natura 2000 associés en tant que partenaires). Le PAEC déposé en 2015 et validé pour un an comprenait 35 mesures pour l'élevage et la vigne. L'objectif était de disposer d'un panel large de mesures permettant de répondre à la diversité des enjeux (biodiversité, eau, herbe).

[PAEC 2016-2017]

Suite à l'expérience de 2015, une liste réduite de MAEC de 16 mesures a été proposée dans le cadre du nouvel appel à projet 2016-2017. Déposé fin 2015, il a été validé pour 2 ans.

Les engagements

En 2014, onze éleveurs potentiellement éligibles (âge, possessions d'accords écrits des propriétaires pour le pâturage, ...) ont été contactés par la structure animatrice, avec l'appui de la chambre d'agriculture.

Dès le printemps, les diagnostics écologiques de pré-contractualisation ont été réalisés sur 5 exploitations du site Natura 2000, par l'intermédiaire d'une prestation, financée par Natura 2000, réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

Au printemps 2015, un diagnostic pastoral a été réalisé sur chacune des 5 exploitations par la Chambre régionale de l'agriculture (SUAMME), financé par chaque éleveur ; après échanges entre le pastoraliste, l'écologue (CEN) et l'éleveur, un contrat d'amélioration des pratiques pastorales a été formalisé.



Cinq mesures agro-environnementales et climatiques ont été engagées en 2015, sur 626 ha au total.

Un sixième agriculteur s'est engagé en 2016 (ce dernier étant à cheval également avec le site « Hautes garrigues du Montpelliérais » et le site « Grand Pic Saint Loup », c'est la communauté de communes Grand Pic Saint Loup qui a géré le dossier). Ce contrat a concerné 188 ha.

Type de mesures contractualisées

Mesures	Code du docob	Code MAEC	Surfaces concernées (ha)	Surfaces concernées (%)
Gestion pastorale (=optimisation du pâturage uniquement)	MR1	HE01	766.56	94.1
Gestion pastorale et maintien de l'ouverture complémentaire (= optimisation du pâturage + 2 débroussaillages sur les 5 ans du contrat)	MR2	HE02	44.97	5.5
Gestion pastorale et maintien de l'ouverture renforcée (=optimisation du pâturage + 4 débroussaillages sur les 5 ans du contrat)	MR3	HE03	0.93	0.1
Ouverture du milieu (tronçonnage, gyrobroyage...), maintien de l'ouverture et gestion pastorale	PH2	HE04	1.37	0.2
Absence de fertilisation (<i>prairie</i>)	MF2	HE07	0.96	0.1
TOTAL	5		814.79 ha	100

Sur les 35 mesures proposées dans le PAEC (2015), seules 5 ont été mises en œuvre sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault », à savoir majoritairement (94.1 %) celles permettant l'amélioration des pratiques pastorales et l'entretien, voire l'ouverture des milieux (5.5 %). Ces chiffres reflètent l'enjeu majeur du site à savoir le **maintien et l'amélioration des pratiques pastorales existantes**, sans nécessairement besoin de travaux mécaniques supplémentaires.

Les mesures HE01 à HE04 visent principalement les habitats « pelouses sèches » [code 6210], « parcours substeppiques » [code 6220] et la « chênaie verte » [code 9340] quand elle est pâturée.

La mesure HE07 vise à arrêter la fertilisation sur une parcelle fauchée et pâturée, dans l'intérêt notamment des espèces insectivores, à savoir les chauves-souris et certains oiseaux. La parcelle concernée est identifiée comme une « pelouse sèche » [code 6210].

Plus globalement, ces mesures sont également favorables au maintien des habitats de chasse pour les oiseaux du site « Hautes garrigues du Montpelliérais » qui est superposé. Par conséquent, la réalisation des mesures a intégré les enjeux des 2 sites Natura 2000 superposés.

Le DOCOB inclut des mesures d'amélioration des pratiques viticoles en lien avec la qualité de l'eau. Cependant, il n'a pas été possible de mener de front l'animation pour les éleveurs et les viticulteurs. L'analyse des enjeux a conduit à prioriser les actions en faveur de l'élevage, en ce début d'animation du DOCOB.

Bilan financier

Année	Nombre de contrats	Montant global sur 5 ans	Surfaces concernées (ha)
2014	0	0	0
2015	5	242 915.31 €	626.54
2016	1	74 657.90 €	188.25
TOTAL	6	317 573.21	814.79 ha

Effets et limites

Le montage de deux PAEC successifs a été très chronophage et a nécessité un travail important de rédaction et de relectures, ainsi que de multiples réunions avec l'ensemble des partenaires concernés, nombreux sur ce territoire PAEC qui comprend 95 communes.

Cela a permis aux acteurs de mieux se connaître, mais la lourdeur administrative du dispositif est contre-productive.

L'aboutissement de 6 contrats (5 en 2015 et 1 en 2016) a néanmoins permis d'optimiser la gestion pastorale des milieux sur près de 815 ha, soit 20 % des parcours et landes utilisés par l'élevage extensif.

Les principaux freins à la contractualisation qui ont pu être constatés sont les suivants :

- le problème de **foncier** : certains éleveurs n'ont que des accords oraux pour pâturer sur les parcelles privées alors que pour s'engager dans une MAEC, on recommande vivement à l'éleveur de se doter d'accords écrits. Ceci garantit une certaine sécurité et stabilité de l'accès au foncier pendant la durée d'engagement de 5 ans.
- le **manque d'attractivité** financière de certaines mesures peu incitatives (par exemple, le maintien voire la restauration des haies, qui sont pourtant primordiales pour le déplacement des espèces telles que les chauves-souris).

- **les retards de paiement** des aides constituent un dernier frein non-négligeable (les paiements MAEC 2015 ont été versés fin 2017). Le diagnostic pastoral n'étant pas financé, il reste à la charge de l'éleveur, ce qui peut également constituer un frein.

- La **complexité des démarches** administratives à réaliser peut également décourager certains, malgré l'appui que l'animateur peut apporter avec la Chambre d'Agriculture.

Il n'a pas été possible de contractualiser de mesures ponctuelles sur les quelques **mares temporaires** du fait du caractère très stratégique de ces points d'abreuvement du troupeau, par peur de contraintes ne permettant plus l'usage actuel. La phase de terrain lors du diagnostic a néanmoins été l'occasion d'aborder avec les éleveurs la fragilité de ces milieux humides, notamment à travers les questions de piétinement par le troupeau ou encore l'introduction de poissons, espèces exotiques qui nuisent à la biodiversité des mares.

En termes de suivi, il n'a pas été possible en 2016 de faire le point sur le terrain avec les éleveurs et les partenaires technique (CEN et SUAMME). A noter qu'aucun financement de ces structures n'est prévu pour ce type de mission.

2.1.2 Les contrats non agricoles non forestiers (« ni-ni »)

Par l'intermédiaire du Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon qui a conventionné avec les propriétaires des parcelles concernées, un contrat a été monté en 2015 et déposé en 2016 dans le cadre d'un appel à projet.

Le contrat concerne 4 propriétaires privés de **pelouses sèches** (4224 m² au total) situées en bordure de la Buèges (commune de Saint-Jean-de-Buèges) et vise l'habitat de « pelouses sèches » (code Natura 2000 [6210]) dont la conservation constitue un enjeu fort du DOCOB. Cette action contribue également à la préservation de deux espèces de papillons, à savoir le Damier de la Succise (Annexe II et IV de la Directive Habitats) et l'Azuré du Serpolet (Annexe IV).



Le bruant ortolan et le pipit rousseline, **deux passereaux** d'intérêt communautaire, bénéficient également de cette mesure par le maintien des milieux ouverts.

Enfin, les **chauves-souris** (murin de capaccini, minioptère de schreibers, grand rhinolophe, petit rhinolophe et murin à oreilles échanquées) regagnent des territoires de chasse favorables grâce à ce contrat.

Bilan financier

Année	Nombre de contrats	Montant global sur 5 ans	Surfaces concernées (ha)
2014	0	0	0
2015	0	0	0
2016	1	6 517.65 €	4224 m ²
TOTAL	1	6 517.65 €	4224 m²

Type de mesures contractualisées

Concrètement, il s'est agi, selon les parcelles, de fauche (dans un secteur non mécanisable), de chantier d'ouverture ou de débroussaillage, sur des parcelles de pelouses sèches [6210] accueillant les papillons précités. Sur une parcelle pâturée, le propriétaire est accompagné pour améliorer ses pratiques pastorales afin de les rendre plus favorables à la préservation de l'habitat et des espèces.

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface concernée en m ²	Surface concernée en %
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R	N03Ri	1814	43
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32305R	N05R	100	2
Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A32304R	N04R	2310	55
TOTAL	3	3	4224 m²	100

Effets et limites

Compte-tenu de la priorité donnée aux MAEC et à la charte Natura 2000 en ce début du DOCOB, il n'a pas été possible de déployer l'animation nécessaire à la réalisation de davantage de contrats « ni-ni » sur cette période.

La surface concernée par ce premier contrat d'entretien des milieux ouverts reste donc modeste, les parcelles concernées étant localisées. Cette mesure permet de manière transitoire de palier à l'absence d'entretien mais doit être poursuivie par de la gestion pastorale, dans la mesure du possible.

Le suivi des surfaces contractualisées et l'évaluation des mesures engagées dans le cadre des contrats posent problème dans la mesure où aucun dispositif technique et financier n'est prévu.

A noter que pour les bénéficiaires privés, l'avance des frais peut constituer un frein non négligeable. En l'occurrence, le portage du contrat par le CEN (qui établit des conventions avec les propriétaires) permet de pallier à ce problème.

2.1.3 Les contrats forestiers

Aucun contrat de ce type n'a pu être monté.

Trois types « habitats » peuvent être ciblés par les contrats forestiers sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » : la ripisylve, la forêt de chêne vert et la forêt de pins de Salzmann.

→ Concernant la ripisylve, un plan de gestion dédié a été réalisé, coordonné par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH). Dans l'attente de sa validation et de la mise en place de la compétence GEMAPI, aucune animation n'a été réalisée pour la mise en place de contrat.

→ La conservation de la forêt de chêne vert n'étant pas prioritaire dans le DOCOB, aucune animation n'a été dédiée à des contrats sur cet habitat.

→ La conservation de la forêt de Pins de Salzmann est considérée comme l'enjeu de priorité « un » dans le DOCOB Natura 2000. L'ONF est le principal interlocuteur concernant cette espèce, en tant que gestionnaire de la forêt domaniale de St Guilhem le Désert, qui inclut une réserve biologique.

Des discussions ont été engagées avec l'ONF dès 2015 en vue de mettre en place une gestion adaptée de ce peuplement dont la conservation constitue un enjeu exceptionnel, selon le DOCOB.

La complexité administrative des dossiers à monter et la non-éligibilité d'une partie des frais expliquent les réticences de l'ONF à s'engager dans la contractualisation Natura 2000.

Compte-tenu des montants que peuvent représenter des contrats d'élimination d'espèce indésirable (= élimination des pins noirs d'Autriche ou d'hybride) ou de régénération, il n'y a pas eu d'animation auprès des propriétaires privés sur la commune de Pégairolles-de-Buèges. En effet, il est très peu probable que des privés soient en mesure d'avancer de tels frais.

Par ailleurs, l'avancée des connaissances scientifiques laisse penser que l'hybridation ne serait pas si importante que prévue (seuls 20 % de sujets effectivement hybrides parmi un échantillon d'arbres dont la morphologie pouvait laisser penser qu'il s'agissait d'hybrides). Les critères de distinction morphologiques (avec le Pin noir d'Autriche ou des hybrides) ne sont pas satisfaisants chez les jeunes sujets. Par ailleurs, la persistance de Pins noirs d'Autriche exploités sur la Séranne (Parlatges) perpétue de fait l'arrivée de pollens, et donc la « pollution génétique » potentielle du peuplement de Salzmann.

Par conséquent, on peut légitimement questionner la pertinence de mobiliser des contrats Natura 2000 sur l'élimination des hybrides, action prioritairement prévue dans le DOCOB.

2.1.4 La charte Natura 2000

Dans l'Hérault, les différentes **fédérations d'activité de pleine nature** sont regroupées au sein du « Groupement des APN ». A l'initiative de ce groupement, une charte mutualisée a été élaborée en reprenant les engagements et recommandations les plus exigeants sur les sites Natura 2000 suivants :

- Gorges de l'Hérault
- Hautes Garrigues du Montpelliérais
- Pic Saint Loup.

En collaboration avec l'animatrice de ces 2 derniers sites et avec l'appui du Groupement des APN, une charte a été proposée, discutée, puis signée en 2014 avec les principales fédérations concernées :

- le Groupement des APN de l'Hérault
- la Fédération départementale de randonnée pédestre
- la Fédération départementale de spéléologie
- la Fédération départementale de vol libre
- la Fédération départementale d'escalade



L'activité canoë, elle aussi fédérée, est structurante sur le territoire des Gorges de l'Hérault. Dans l'attente d'une étude dédiée à cette activité dans le cadre du Grand Site de France, il a été décidé de ne pas engager l'animation sur la charte Natura 2000 avant d'en avoir les résultats.

De nombreuses réunions ont été nécessaires. L'objectif était que la charte s'applique sur une surface la plus étendue possible (afin de ne pas avoir des préconisations différentes d'un site à l'autre).

La signature de la charte avec les spéléologues a été particulièrement bénéfique puisqu'elle a permis de mettre en place un partenariat technique avec le Groupement chiroptères Languedoc-Roussillon pour aider techniquement au suivi des cavités qui nécessite des compétences spéléologiques. Une liste des cavités sensibles et des périodes à éviter a été établie et transmise au comité départemental de spéléologie. Cette liste a vocation à être mise à jour au gré de l'amélioration des connaissances.

Plus globalement, cette charte a permis de créer des liens avec les acteurs des APN et a permis à l'animatrice Natura 2000 d'avoir une meilleure connaissance, souvent en amont, des projets de nouveaux équipements ou de manifestation. Cela a permis une meilleure anticipation et une prise en compte des enjeux Natura 2000 plus adéquate dans les aménagements ou manifestations sportives.

Selon la même logique, et avec le partenariat de la fédération régionale des Chasseurs, une charte « **activités cynégétiques** » mutualisée a également été conçue en fusionnant les engagements des 4 sites Natura 2000 suivants :

- Gorges de l'Hérault
- Montagne de la Moure et cause d'Aumelas
- Hautes Garrigues du Montpelliérais
- Pic Saint Loup

Des réunions d'informations ont été organisées afin de faire connaître cet outil auprès des sociétés de chasse locales et s'est concrétisé par l'engagement de 3 structures en 2015 :

- Le syndicat intercommunal de chasse de Montpeyroux-Arboras-Lagamas et l'amicale des chasseurs de Saint Martin de Londres à l'occasion du salon « chasse, pêche et nature », le 6 juin 2015 ;
- le syndicat de chasse Saint Hubert à Saint-Guilhem-le-Désert le 9 décembre 2015.



Ce partenariat permet d'améliorer localement le travail de veille environnementale : les chasseurs ont par exemple fait remonter des problématiques de raves-party sur le secteur des Lavagnes. Ils ont également été consultés en 2016 dans le cadre du recensement des mares temporaires réalisé par le Conservatoire Botanique National.

2.2 Actions d'information, communication, sensibilisation

L'objectif est de faire connaître Natura 2000, sensibiliser le grand public et les partenaires (y compris internes) aux enjeux du site, et plus globalement participer à la vie du réseau Natura 2000 aux travers d'échanges d'expérience, en particulier avec la structure animatrice du site oiseaux « Hautes garrigues du Montpelliérais » dont le site est superposé.

Pour y répondre, les actions principales suivantes ont été mises en œuvre :

- **Réalisation d'un site internet** en 2014. Une formation de 3 jours, dispensée par l'ATEN (Ateliers Techniques des Espaces Naturels), a été suivie par l'animatrice Natura 2000 et une chargée de communication. Un descriptif du site et de Natura 2000 en général a été réalisé. 18 « actualités » concernant le site ont été mises en ligne sur la période.



- **Réalisation d'une lettre d'information** bisannuelle (2013 – 2015) Deux lettres d'informations ont été éditées sur la période.

	Lettre 2013	Lettre 2015
Nb d'exemplaires imprimés	27 000	17 000
Nb d'exemplaires distribués dans les boîtes aux lettres	24 600	16 000
Diffusion dans les boîtes	Communes de la CCVH et du site Natura 2000	Uniquement les communes du site Natura 2000



Afin de réduire les coûts, la diffusion a été réduite au seul périmètre Natura 2000 à partir de 2015. Les lettres sont régulièrement distribuées à l'occasion des COPILS, stands, ...

A noter que la conception et la mise en page de ces lettres d'information sont internalisées avec une implication forte du service « communication » de la CCVH.

- Programme d'animations pour le grand public

En 2014 et 2015, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, sur l'intégralité du périmètre de la CCVH (donc indépendamment des limites des sites Natura 2000), a proposé et mis en œuvre un programme d'animation du grand public sur la biodiversité, sur fonds propres. Certaines animations ont pu contribuer à la sensibilisation des acteurs concernant les habitats et espèces :

	Date	Lieu	Thématique
Programme CCVH	16/02/2014	Pouzols – centre aquapêche	A la découverte de la loutre
	11/10/2014	Aniane – Maison du Grand Site	Le monde la nuit (dont les chiroptères)
	28/03/2015	Saint-Jean-de-Fos	Fréquence grenouille (mares)
	07/06/2015	Saint-André-de-Sangonis	Odonates
	29/08/2015	Puéchabon	Nuit de la chauve-souris
	08/04/2016	Montpeyroux	Fréquence grenouille (mares)

	Date	Lieu	Thématique
Programme Natura 2000	20/07/2016	Causse de la Selle (départ des navettes à la Combe du Cor)	Attention site remarquable ! Sur la biodiversité du fleuve
	27/08/2016	Laroque	Nuit internationale de la Chauve-souris
	24/09/2016	Pégairolles de Buèges	Biodiversité et milieux remarquables des sources de la Buèges
	27/10/2016	Puéchabon	Yeuse et changement climatique

En 2016, sur des fonds Natura 2000, un programme d'animations a été mis en œuvre sur le site « Gorges de l'Hérault », en cohérence et complémentarité avec le programme d'animation CCVH.

- **Elaboration d'un plan de communication** en 2015-2016 afin de définir des publics-cibles, des messages et les moyens pour les diffuser. Un appui important du service « communication » interne de la CCVH a été engagé dans cette mission.

- **Pose de panneaux de sensibilisation à l'entrée des 2 principales grottes** fréquentées à la fois par les spéléologues et les chauves-souris (2016) : aven des 3 trous (commune de Saint-Guilhem-le-Désert) et grotte des Lauriers (commune de Laroque). Une convention a également été signée au sujet de la gestion de la grotte des Lauriers entre la commune et le GCLR : elle permet notamment de cadrer les modalités d'accès à la grotte pour son suivi.

(Voir les rapports d'activités annuels pour plus de détails).



2.3 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

2.3.1 Suivi des conventions

Cette mission comprend l'élaboration et le suivi des conventions, que ce soit avec les partenaires techniques (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Groupement des Chiroptères de Languedoc Roussillon, Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire Botanique National) ou les autres intercommunalités concernées par le site Natura 2000.

Ce travail sur les conventions a été plus important en 2014 et 2015. Il a pris fin en 2016 :

- avec les partenaires techniques, la nécessaire mise en concurrence nous a amené à ne pas reconduire les conventions afin que nos besoins d'appui technique fassent l'objet d'un marché public.
- avec les partenaires intercommunaux, le financement à 100 % de Natura 2000 n'appelant plus d'autofinancement de la part des collectivités, le conventionnement n'a pas été reconduit. Le partenariat avec les intercommunalités reste quand même d'actualité.

2.3.2 Suivi administratif et financier

Le suivi administratif et financier consiste à établir les demandes de subvention et de paiement pour l'animation du DOCOB. En 2015, ce volet a été particulièrement chronophage, en raison du dépôt de trois demandes de subvention et autant de demandes de paiement.

En fin de chaque année, un rapport d'activité est soumis au comité de pilotage (COFIL) ainsi qu'une programmation financière pour l'année suivante.

Enfin, il s'agit d'assurer le secrétariat du COFIL (courrier d'invitation, organisation des réunions annuelles, préparation du diaporama).

2.3.3 Tableau de bord SUDOCO

SUDOCO (pour le suivi des DOCOBs) est une application en ligne développée par les Ateliers Techniques des Espaces Naturels (ATEN). Mise à disposition des opérateurs et animateurs Natura 2000, son utilisation a été rendue obligatoire par la DREAL-LR en 2010.

Une formation a été suivie par l'animatrice Natura 2000 en 2013. Néanmoins, faute de temps, ce tableau de bord n'a pas été mis à jour.

Cet outil a été supprimé en 2016, un nouvel outil ayant été mis en place : le SIN2.

2.4 Mise à jour du DOCOB

Cette rubrique comprend la mise à jour du périmètre du site Natura 2000, qui a été réalisée à l'issue de la validation du DOCOB, ainsi que la rédaction du dossier envoyé pour avis aux communes et intercommunalités concernées.

Ce travail comprend un nombre d'heures important du service informatique de la CCVH pour l'ajustement parcellaire du périmètre, temps de travail non pris en charge financièrement par Natura 2000.

2.5 Veille environnementale

La structure animatrice est chargée de réaliser le « porter à connaissance » concernant les enjeux du DOCOB, auprès des porteurs de projet qui la sollicitent.

En 3 ans, ce sont 31 projets qui ont été accompagnés dans ce cadre, parmi lesquels 17 projets de travaux et aménagements et 14 manifestations sportives.

La structure animatrice n'a pas connaissance de l'ensemble des projets du site : en effet, de nombreux projets soumis à évaluation des incidences sont déposés en Préfecture, sans que l'animateur Natura 2000 ne soit contacté.

2.6 Relations avec les services de l'Etat et les opérateurs Natura 2000

Cette rubrique intègre les échanges avec les services de l'Etat (convention-cadre, état de conservation des habitats...), principalement au travers de la participation aux réunions annuelles régionales et départementales.

2.7 Suivi et études

Le DOCOB prévoit un certain nombre d'études de suivi ou d'amélioration des connaissances. Cette rubrique comprend également les études conduites par les partenaires, suivies par l'animatrice Natura 2000.

Depuis le début de l'animation du DOCOB, 8 études ont été conduites / suivies / envisagées (en gras, les études financées par Natura 2000) :

- **suivi annuel des chauves-souris** (suivi des cavités à enjeux), conduit par le GCLR, *voir détails plus bas*.
- suivi de l'étude de plan de gestion de la ripisylve sur le bassin versant du fleuve Hérault, conduite par le SMBFH
- **inventaire et cartographie des populations d'osmoderne**, conduite par l'ONF, *voir détails plus bas*.
- réunions en vue d'une étude sur les affluents Buèges, Avèze, Lamalou
- suivi terrain de la renouée du Japon avec le SMBFH
- suivi du Plan de gestion des ressources piscicoles (fédération de pêche et des milieux aquatiques)
- inventaire des mares, conduit par le CBN
- suivi de l'inventaire des zones humides, conduit par le SMBFH

L'animatrice Natura 2000 a également suivi 2 stages de formation sur les **chauves-souris** en mai 2015 et sur la **biodiversité & l'élevage** en septembre 2015.

Suivi des populations de chauves-souris [GCLR]

Par l'intermédiaire du Groupement des Chiroptères Languedoc-Roussillon, un suivi des cavités a été initié depuis 2014. Des prospections visant à améliorer les connaissances sont également réalisées.

Ce suivi a concerné les cavités suivantes :

Cavité	Nombre de suivis en 2014	Nombre de suivis en 2015	Nombre de suivis en 2016
Grotte des Ressecs (Puéchabon)	2	2	1
Aven de la Dame* (Brissac)	2		1
Grotte des Lauriers (Laroque)	1		1
Grotte de l'ours * (St Jean de Buèges)	1		1
Aven de la Combe du Buis (Causse de la Selle)		2	2
Aven des Trois trous (Saint Guilhem le Désert)		2	3
Aven Vidal * (Viols en Laval)		1	2
Nb total de suivis	6	7	11
dont financés par N2000	2	6	7
Budget dédié	800 €	2 400 €	2 800 €

* cavités situées en bordure du site Natura 2000. Les populations se déplaçant d'une cavité à l'autre au gré des saisons, les cavités abritent les mêmes populations que celles du site.



Le suivi est progressivement monté en puissance, au fur et à mesure de la découverte de nouveaux enjeux et de la mise en place d'un appui technique du comité départemental de spéléologie.

A noter que le financement, bien que progressant, ne permet pas de financer la totalité des suivis réalisés. En effet, chaque année, de nouveaux enjeux apparaissent et de nouveaux suivis sont organisés par le GCLR, sur leurs fonds propres. Bien que ces actions ne soient pas financées par Natura 2000, l'association fait part des résultats de ces comptages/suivis auprès de la structure animatrice.

Inventaire et cartographie des populations d'osmoderne [ONF]

L'osmoderne, aussi appelé pique-prune, est un gros coléoptère de la famille des cétoines, qui vit dans les cavités des vieux arbres (« cavicole »). Sa préservation constitue un enjeu fort selon le docob.

En 2015, une étude a été co-financée par Natura 2000 et l'ONF (qui ont financé respectivement 8.5 et 2.5 jours/agent) afin de préciser les connaissances sur cette espèce dont les données étaient anciennes.



Suite à une enquête (auprès des éleveurs et des techniciens de l'ONF du secteur notamment), une phase de terrain a permis de confirmer la présence de l'espèce sur 8 arbres et d'identifier 2 métapopulations sur le site Natura 2000.

Cette première étude doit être suivie d'une étude à échelle inter-régionale, coordonnées par l'ONF, visant à affiner les connaissances sur les exigences écologiques de l'espèce afin de déterminer une stratégie de conservation.

3. Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB

3.1 Bilan financier de l'animation et de la contractualisation

Ce bilan comprend l'animation de la structure animatrice (intégrant les études complémentaires), ainsi que les MAEC et le contrat Natura 2000 sur les 5 années engagées. Il reflète l'ensemble des financements alloués au site Natura 2000 (structure animatrice et acteurs locaux).

Type d'action	Montant réalisés €	%
Animation (inclut les études complémentaires)	98 047.83	23
Contrats agricoles (MAEC)	317 573.22	75
Contrats Natura 2000	6 517.65	2
Total	421 138.7 €	100

Au sein du volet « animation », les dépenses (prestations/régies) ont été découpées comme tel :

Période	Type de dépense	Montant prévu	Montant réalisé
1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014	Régie	17 637.20	15 704.76
	Prestation	6 720.20	8 150
	Total	24 087.40	23 854.76
1 ^{er} septembre 2014 au 31 mars 2015	Régie	10 538.3	11 628.51
	Prestation	5 055	4065
	Total	15 593.3	15 693.51
1 ^{er} avril 2015 au 10 juillet 2015	Régie	6 506.43	6 506.40
	Prestation	9673	9 672.5
	Total	16 179.43	16 178.90
11 juillet 2015 au 31 décembre 2015	Régie	5 481.22	9 367.33
	Prestation	3 676.06	3 709.9
	Total	9 157.28	13 077.23
1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016	Régie	25 069.76	19 423.43
	Prestation	9 910	9820
	Total	34 979.76	29 243.43
TOTAL		99 997.17	98 047.83

La sous-estimation sur la période du 11 juillet 2015 au 31 décembre 2015 est liée à une erreur de calcul du temps de travail prévisionnel.

La sur-estimation sur l'année 2016 est liée à la prise de congé parental plus long que prévu pour l'animatrice Natura 2000 et la chef de projet Natura 2000.

De manière générale, les financements alloués à l'animation du site Natura 2000 ont été à la hauteur des attentes de l'équipe d'animation du site. A noter cependant que les actions réalisées sont nécessairement calibrées sur 50 % d'un temps plein complet pour l'animatrice Natura 2000 (animation concomitante d'un autre site Natura 2000).

Par conséquent, il n'est pas possible de mener de front toutes les actions identifiées dans le DOCOB. Un travail de priorisation est réalisé chaque année et proposé en COPIL.

Les parts de chaque financeur ont évolué comme suit pour l'animation :

Période	Montant réalisé	Financeurs	% de financement	montants	
1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2014	23854,76	Autofi	20%	4770,95	
		FEADER	40%	9541,90	
		Etat	40%	9541,90	
1 ^{er} septembre 2014 au 31 mars 2015	15693,51	Autofi	20%	3138,70	
		FEADER	40%	6277,40	
		Etat	40%	6277,40	
1 ^{er} avril 2015 au 10 juillet 2015	16178,90	Autofi	20%	3235,78	
		FEADER	0%	0,00	
		Etat	80%	12943,12	
11 juillet 2015 au 31 décembre 2015	13077,23	Autofi	7,4%	967,72	
		FEADER	63%	8238,65	
		Etat	29,6%	3870,86	
1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016	29243,43	Autofi	0%	0,00	
		FEADER	63%	18423,36	
		Etat	37%	10820,07	
TOTAL	98047,83			98047,83	
	TOTAUX SUR LA PERIODE	Autofi		12113,15	12,35 %
		FEADER		42481,32	43,33 %
		Etat		43453,36	44,32 %

Lissés sur la période, ce sont donc 12 % qui ont été autofinancés par les collectivités (CC Vallée de l'Hérault, CC Grand Pic Saint Loup, CC Cévennes Gangeoises et Suménoises et CC Clermontois), selon une grille de répartition définie par convention, en fonction de la surface et du nombre d'habitants concernés par le site Natura 2000 Gorges de l'Hérault. A partir de 2016, il n'a plus été demandé d'autofinancement.

Les financements Européens (FEADER) et de l'Etat ont respectivement contribué à hauteur de 43 % et 44% du budget.

3.2 Bilan en temps passé

Le tableau suivant intègre le temps de travail de l'ensemble des personnes ayant été financées sur l'animation du site Natura 2000 :

- chef de projet Natura 2000 : Laure Béné
- Animatrice Natura 2000 : Mélina Choupin
- Animatrice Natura 2000 remplaçante (2016): Fabienne Ribo
- Technicien SIG : Thibault Roure

Type d'action	Temps passé en jours
Contrats et chartes	112,8
Information, communication, sensibilisation	103,7
Suivi du DOCOB	127,5
Mise à jour du DOCOB	4,6
Veille environnementale	14
Relations avec l'Etat	14
Etudes et suivi	39,2
TOTAL	415,8

3.3 Points forts et points faibles

Type d'action	Points forts	Points faibles
Contrats et chartes	<p>Contrats agricoles (MAEC) = amélioration des connaissances de terrain de l'animatrice à l'occasion des diagnostics Création de lien avec des acteurs du territoire : contribution de certains éleveurs à l'« enquête » sur les mares ou sur les vieux arbres (osmoderme) Valorisation du travail des éleveurs et de leur contribution Collaboration constructive avec les partenaires du PAEC</p> <p>Contrat ni forestier-ni agricole : Appui technique du CEN en 2016</p> <p>Contrat forestier :</p> <p>Charte : bonne dynamique des acteurs de pleine nature et de la fédération régionale des chasseurs</p>	<p>Lourdeur de la mise en place collective, à grande échelle, du PAEC → très chronophage</p> <p>Années 2014 et 2015= années blanches sans financement de contrat « ni-ni » Nécessaire avance des frais pour le bénéficiaire</p> <p>Complexité administrative qui dissuade, par exemple, l'ONF pour des contrats en faveur du pin de Salzmann</p> <p>Les acteurs du canoë n'ont pas été contactés, dans l'attente d'une étude plus globale portant sur l'activité en 2016-2017</p>
Information, communication, sensibilisation	<p>Mise en place d'un plan de communication pour structurer les actions</p> <p>Appui du service communication de la CCVH</p> <p>Collaboration efficace avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (animation)</p>	<p>Manque de temps pour établir une communication régulière avec les communes et les élus</p> <p>Grand territoire : difficulté à proposer des animations sur toutes les communes</p> <p>La communication est souvent la variable d'ajustement quand les subventions sont en-deçà des montants sollicités par la structure animatrice</p>

Suivi du DOCOB		Lourdeur administrative de l'année 2015 (3 demandes de subventions successives) Manque de temps pour le remplissage de SUDOCO
Mise à jour du DOCOB		
Veille environnementale	Bon relationnel avec les porteurs de projet	Connaissance très partielle des projets du territoire (projets de mesures compensatoires, études d'impacts, ...)
Relations avec l'Etat		
Etudes et suivi	Suivi annuel sur les cavités à chiroptères	Difficulté à mettre en place un suivi de l'ensemble des habitats et espèces préconisés par le DOCOB, par manque de temps (et de financement)

3.4 Mesures engagées

Pour mémoire, le DOCOB se compose de 6 grands objectifs, desquels découlent 20 mesures, lesquelles sont déclinées en 80 actions opérationnelles.

Au cours de ces trois premières années, ce sont 42 actions parmi les 80 figurant dans le DOCOB qui ont été engagées (les actions d'animation administrative n'ayant pas été prises en compte puisque toutes nécessairement engagées).

Le tableau ci-après regroupe l'ensemble des actions du DOCOB, engagées ou non. L'intensité de la couleur affectée aux colonnes 2014, 2015 et 2016 varie selon le degré d'avancement des actions.

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
AQUA Préserver et gérer les milieux aquatiques, la fonctionnalité écologique des cours d'eau et conserver la population de Chabot de l'Hérault; en relation avec les acteurs et conformément aux réglementations existantes									
AQUA 1	Protection des populations de Chabot de l'Hérault et autres espèces inféodées aux milieux aquatiques	Fort	Meilleure connaissance de la qualité des eaux, des prélèvements et de l'état du milieu de la Buèges et de l'Avèze (habitat du chabot de l'Hérault) et préconisation d'actions	Hors contrat N2000 Etude	***				préparation du cahier des charges pour étude chabot 2017
			Restauration de frayères	Contrat N2000 A32319P - Restauration de frayères	*				
			Elimination ou limitation d'une espèce indésirable	Contrat N2000 A32320P et R "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable" Contrat N2000 forestier F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	**				
AQUA 2	Amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et ses affluents	Fort	Limitation de fertilisation sur prairies fauchées, grandes cultures, vergers, oliveraies et grandes cultures	MAEt LR_GOHE_MF1 : Limitation de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_GCI : Limitation de la fertilisation en grandes cultures	***				100 m2 engagés en MAEC
			Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées	MAEt LR_GOHE_MF2 : Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées	**				
			Limitation de traitements en vergers et oliveraies ou en viticulture	MAEt L LR_GOHE_VE1 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies1 LR_GOHE_VE2 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies2 LR_GOHE_VII : Limitation des traitements en viticulture1 LR_GOHE_VI2 : Limitation des traitements en viticulture2	***				

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
AQUA 2 (suite)	Amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et ses affluents	Fort	Incitation à la lutte biologique	MAEt LR_GOHE_LB : Lutte biologique	**				
			Conversion et maintien de l'agriculture biologique	MAEt LR_GOHE_ABI : Conversion à l'agriculture biologique LR_GOHE_AB2 : Maintien de l'agriculture biologique	**				
AQUA 3	Connaissance et optimisation des prélèvements en eau	Moyen	Restauration et gestion des ouvrages/installations de petites hydrauliques	Contrat N2000 A32314P - Restauration et gestion des ouvrages de petites hydrauliques	***				
			Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Contrat N2000 A32315P - Restauration et aménagement des annexes	***				
AQUA 4	Maintien et restauration de la continuité écologique, du faciès d'écoulement des eaux et amélioration de l'équilibre sédimentaire	Moyen	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Contrat N2000 A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	***				Participation au comité de suivi des continuités écologiques animé par le SMBFH
			Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	Contrat N2000 A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	***				
AQUA 5	Gestion des repêchonnements en zones sensibles	Faible	Détermination des zones sensibles odonates et poissons et définition de l'adaptation des repêchonnements possible sur ces secteurs	Hors contrat N2000 Animation	***				réunion avec les partenaires techniques
			Intégration des enjeux espèces, la sensibilité et gestion repêchonnement dans le Plan Départemental de Protection des milieux et de Gestion piscicole (PDGP)	Hors contrat N2000 Animation	***				Participation aux COPIL et commentaires sur le document

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
AQUA 5 (suite)	Gestion des rempoissonnements en zones sensibles	Faible	Journée de coformation avec les AAPPMA, la Fédération de Pêche (et l'ONEMA) ; Réunion d'information, sensibilisation avec les AAPPMA et signature de la charte en collaboration avec la Fédération	Hors contrat N2000 Animation	**				Convention de partenariat avec la fédération de Pêche
			Veille à la qualité des rempoissonnements réalisés (adaptation espèces, lieux et volumes) sur les secteurs à enjeux chabot et libellules	Hors contrat N2000 Animation	*				
AQUA 6	Entretien et restauration de mares temporaires	Fort	Etude - Complément de l'inventaire des zones humides sur les mares temporaires méditerranéennes avec localisation, caractéristiques écologiques (assec ou pas, flore et faune présente, risques et menaces)	Hors contrat N2000 Etude	***				Suivi de l'inventaire des ZH coordonné par le SMBFH à l'échelle du bassin versant de l'Hérault + appui inventaire des mares temporaires du Conservatoire Botanique National à l'échelle du site Natura 2000
			Création, rétablissement ou restauration de mares	Contrat N2000 A32309P – Création ou rétablissement de mares Contrat N2000 forestier F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières MAEt LR_GOHE_MAI : Restauration ou entretien de mares	**				Sensibilisation des éleveurs engagés en MAEC

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	
AQUA 6 (suite)	Entretien et restauration de mares temporaires	Fort	Entretien de mares	Contrat N2000 A32309R – Entretien de mares MAEt LR_GOHE_MAI : Restauration ou entretien de mares	**				
			Acquisition de mares à enjeux élevés	Hors contrat N2000	*				
AQUA 7	Protection des berges et de la ripisylve	Fort	Etude d'un programme pluriannuel de restauration écologique et d'entretien des berges et de la ripisylve du fleuve Hérault et de ses affluents	Hors contrat N2000 Etude	***				Suivi du Plan de gestion ripisylve coordonné par le SMBFH à l'échelle du bassin versant de l'Hérault, validé en 2015
			Restauration de ripisylves	Contrat N2000 A3231IP– Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat N2000 forestier F22706 - Chantier d'entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	**				
			Entretien de ripisylves	MAEt LR_GOHE_RII : Entretien des ripisylves Contrat N2000 A3231IR – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat N2000 forestier F22706 - Chantier d'entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	*				

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
AQUA 7 (suite)	Protection des berges et de la ripisylve		Chantier d'élimination et de limitation d'une espèce indésirable	Contrat N2000 A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat N2000 forestier F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	**				
FOR Maintenir et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire, en particulier la forêt de Pin de Salzmann et les habitats naturels forestiers reconnus comme habitats d'espèces ; au regard de l'exploitation actuelle, des aménagements et enjeux de fréquentation									
FOR I	Conservation et maintien direct de la Pinède de pin de Salzmann	Fort	Protection des bois sénescents	Contrat N2000 forestier F22712 - dispositif favorisant le développement de bois sénescents	**				Echanges techniques infructueux avec ONF et services de l'Etat pour envisager des contrats forestiers
			Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Contrat N2000 forestier F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	***				
			Plantation de pin de Salzmann, mise en œuvre de régénération dirigée	Contrat N2000 forestier F22703 - Mise en œuvre de régénération dirigée	**				
			Acquisition de terrains à vieux peuplements de pin de Salzmann	Hors contrat N2000 Mesure foncière	*				
FOR 2	Amélioration des pratiques forestières et création de zones de sénescences	Faible	Rétablissement de clairières ou de landes	Contrat N2000 forestier F22701 - Rétablissement de clairières ou de landes	**				
			Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Contrat N2000 forestier F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	*				
			Mise en œuvre de dispositifs favorisant le développement de bois sénescents	Contrat N2000 forestier F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	***				

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
FOR 3	Prévention des incendies sur des peuplements forestiers et en particulier sur ceux à fort intérêt écologique	Moyen	Coordination en amont, sensibilisation et information au risque incendie autour des secteurs à enjeux écologiques	Hors contrat N2000 Animation	***				
OUV Maintenir et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts en favorisant le pastoralisme et les moyens opérationnels adaptés									
OUV I	Maintien des milieux ouverts par une gestion agro-pastorale raisonnée, réouverture, entretien et maintien du tissu agricole	Fort	Maintien de l'ouverture des milieux remarquables de pelouse	MAEt LR_GOHE_MR1 : Gestion pastorale des pelouses LR_GOHE_MR2 : Gestion pastorale des pelouses et maintien de l'ouverture	***				811 ha engagés en MAEC
			Maintien de l'ouverture par une gestion pastorale des milieux en déprise	MAEt LR_GOHE_MDI : Gestion pastorale et ouverture des milieux en déprise	***				0,93 ha engagés en MAEC
			Maintien de l'ouverture des prairies humides	MAEt LR_GOHE_PH1 : Gestion pastorale des prairies humides LR_GOHE_PH2 : Gestion pastorale des prairies humides et maintien de l'ouverture	**				1,37 ha engagés en MAEC
			Restauration des milieux ouverts	Contrat N2000 A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32302P - restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé	***				

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
OUV 1 (suite)	Maintien des milieux ouverts par une gestion agro-pastorale raisonnée, réouverture, entretien et maintien du tissu agricole	Fort	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique pour le maintien et la restauration des milieux ouverts	Contrat N2000 A32303P et R - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	**				1814 m2 engagés en contrat "ni-ni" dans la Buèges
			Gestion des milieux ouverts par une fauche	Contrat N2000 A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	*				2310 m2 engagés en contrat "ni-ni" dans la Buèges
			Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat N2000 A32305R– Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	**				100 m2 engagés en contrat "ni-ni" dans la Buèges
OUV 2	Maintien de l'ouverture des habitats rocheux	Faible	Maintien de l'ouverture de l'habitat rocheux par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat N2000 A32305R– Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	***				
ESP Conserver et restaurer les autres espèces à enjeu élevé en particulier les chiroptères et leurs habitats									
ESP 1	Protection des chauves-souris d'intérêt communautaire dont le murin de Capaccini	Fort	Mise en défens ou fermeture temporelle des cavités à enjeux	Contrat N2000 A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	***				Fermeture questionnée avec les experts mais non nécessaire
			Maintien et/ou restauration du bâti (aménagements)	Contrat N 2000 A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	**				Enquête auprès des habitants pour inventaires des bâtis colonisés
ESP 2	Développement et maintien des pratiques agricoles raisonnées et leurs pratiques associées : fossés, enherbement, tournières...	Moyen	Réduction/suppression des traitements phytosanitaires sur cultures	MAEt LR_GOHE_VE1 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies1 LR_GOHE_VE2 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies2 LR_GOHE_VII : Limitation des traitements en viticulture1 LR_GOHE_VI2 : Limitation des traitements en viticulture2 LR_GOHE_LB : Lutte biologique	***				

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations	
ESP 2 (suite)	Développement et maintien des pratiques agricoles raisonnées et leurs pratiques associées : fossés, enherbement, tournières...	Moyen	Maintien et entretien du couvert herbacé par limitation et/ou absence de fertilisation	MAEt LR_GOHE_MF1 : Limitation de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_MF2 : Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_GCI : Limitation de la fertilisation en grandes cultures	**				100 m2 engagés en MAEC	
			Maintien/conversion à l'agriculture biologique	MAEt LR_GOHE_ABI : Conversion à l'agriculture biologique LR_GOHE_AB2 : Maintien de l'agriculture biologique	*					
ESP 3	Maintien et restauration de haies, d'alignements d'arbres	Faible	Réhabilitation de haies, alignements d'arbres, etc.	Contrat N2000 A32306 P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets et chantier d'entretien	**					
			Entretien de haies	MAEt LR_GOHE_HAI : Entretien de haies localisées de manière pertinente Contrat N2000 A32306 R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	***					
ISV Informer, sensibiliser, valoriser les bonnes pratiques et orienter les activités humaines										
ISV 1	Information, sensibilisation, communication, animation, formation et porté à connaissance sur les réglementations en vigueur	Fort	Définition d'un plan de communication avant la réalisation des outils et du plan d'action	Hors contrat N2000 Animation	***				Plan de communication validé en 2016	
			Concertation préalable aux missions de sensibilisation et communication avec les acteurs les plus concernés par les enjeux ciblés		***					Sensibilisation des spéléologues
			Rédaction et distribution d'une lettre (fréquence à définir)		**					

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
ISV 1 (suite)	Information, sensibilisation, communication, animation, formation et porté à connaissance sur les réglementations en vigueur	Fort	Création de plaquettes de sensibilisation	Hors contrat N2000 Animation	***				9 animations grand public avec la LPO
			Sorties nature "Natura 2000"		**				
			Présence et animation couplées à des événements existants		*				
			Journées d'actions thématiques auprès du tous publics		*				
			Création et tenue d'un site internet		***				
ISV 2	Gestion de la fréquentation	Fort	Campagnes de mises en défens et de pose de panneaux pour le Chabot de l'Hérault	Contrat N2000 et Contrat N2000 forestier A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès A32325P – Prise en charge de certains surcouts visant à réduire l'impact des routes chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt	**			rédaction du cahier des charges pour étude chabot 2017	
			Campagnes de mise en place de panneaux pour la gestion de la fréquentation et information sur les recommandations en forêt		***				
			Création et mise en place de zones de quiétude pour la ripisylve et les espèces aquatiques		**			réunion avec les partenaires techniques	
ACS Améliorer les connaissances, assurer un suivi scientifique des habitats et espèces et une veille en mettant, si possible, à contribution les acteurs concernés et/ou locaux									
ACS 1	Surveillance des sites à enjeux et veille environnementale	Moyen	Echanges avec les services de police de l'environnement	Hors contrat N2000 Animation	***				
			Journées d'intervention sur les sites à enjeux exceptionnels		**				
			Veille environnementale territoriale		***				
ACS 2	Approfondir les inventaires lorsque nécessaire sur certains habitats et espèces	Fort	Recherche de la colonie de mise bas du Murin de Capaccini et du Petit Murin.	Hors contrat N2000 Etudes	***			25 suivis de cavités	
			Prospections supplémentaires des cavités à chauve-souris potentielles		**				

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations	
ACS 2 (suite)	Approfondir les inventaires lorsque nécessaire sur certains habitats et espèces	Fort	Faire l'inventaire des prélèvements en nappes phréatiques/aquifères à proximité des cratoneurions	Hors contrat N2000 Etudes	*					
			Contrôler les 3 colonies de reproduction pressenties du <i>Murin à oreilles échanquées</i> .		*					
			Veille et approfondissement des recherches des <i>chiroptères</i> en bâti		**					Enquête auprès des habitants pour inventaires des bâtis colonisés
			Réaliser des études spécifiques sur la mise en évidence des populations de <i>Damier de la succise</i>		*					
			Estimation et identification des zones et arbres favorables au <i>Pique-prune</i>		**					Etude ONF -phase 1 - réalisée
			Rechercher l' <i>Ecrevisse à pieds blancs</i> sur les zones difficiles d'accès		*					
			Estimer la taille et la dynamique de la population de <i>Cistude d'Europe</i>		*					
			Inventorier tous les boisements de <i>Forêts à Houx Ilex aquifolium</i>		*					
			Vérification de la présence du <i>Barbeau méridional</i> sur la Buèges.		*					
			Réaliser des recherches spécifiques sur la <i>Lamproie de planer</i>		*					
			Veille bibliographique		***					
ACS 3	Assurer le suivi de populations d'espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu	Moyen	Suivi des populations de Chabot de l'Hérault	Hors contrat N2000 Suivis	***				réaction du cahier des charges pour étude chabot 2017	
			Mise en place d'un suivi des populations d'odonates		***					
			Comptages simultanés de chauve-souris sur cavités ciblées		**					
			Inventaire régulier de la population de Loutre d'Europe		*				Veille régulière avec SMBFH	

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

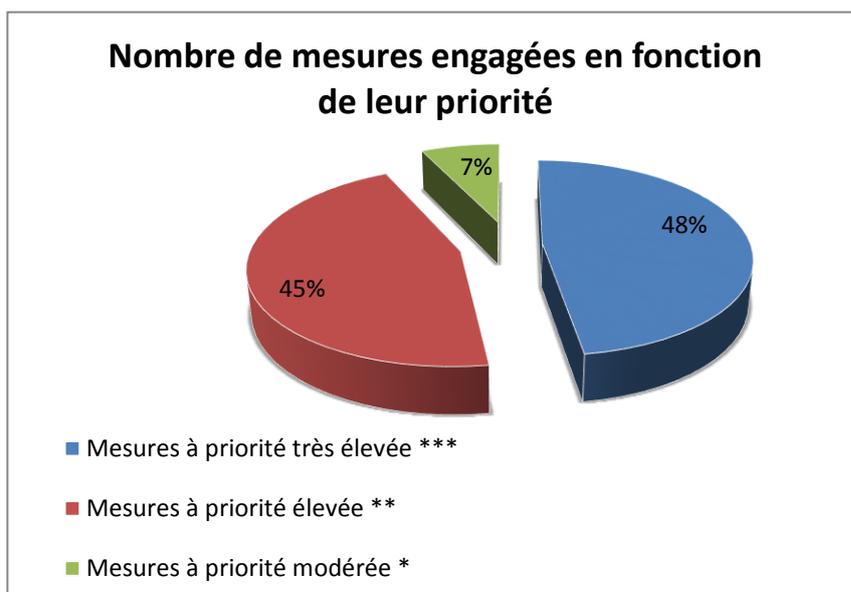
Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
ACS 3	Assurer le suivi de populations d'espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu		Echanges de données et prises de connaissances	Hors contrat N2000 Suivis	***				
			Suivi physico-chimique des milieux aquatiques à enjeux		**				
AMO Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs									
AMO 1	Animer la mise en œuvre des actions, de la charte et réaliser leur suivi	Fort	Mise en œuvre générale du DOCOB	Hors contrat N2000 Animation	***				
			Modification du périmètre		***				
			Mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles		***				
			Mise en œuvre de l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000		*				
			Suivi /évaluation de la mise en œuvre du DOCOB, des actions menées, et réalisation des bilans et de la mise à jours du DOCOB		**				
			Coordination avec les sites Natura 2000 intersectés		***				
AMO 2	Accompagnement et porté à connaissance sur les enjeux Natura 2000 auprès des porteurs de projet publics ou privés dans le cadre de l'évaluation des incidences	Moyen	Contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences	Hors contrat N2000 Animation	***				
AMO 3	Sensibiliser et porter à connaissance sur le DOCOB auprès des acteurs publics en vue de sa...	Moyen	Rencontrer les élus et techniciens chargés d'élaborer les documents de planification et les porteurs de projets	Hors contrat N2000 Animation	**				
			Organiser l'intégration des objectifs du DOCOB dans l'ensemble des documents de référence		***				

Bilan d'animation intermédiaire du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - 2013 à 2016

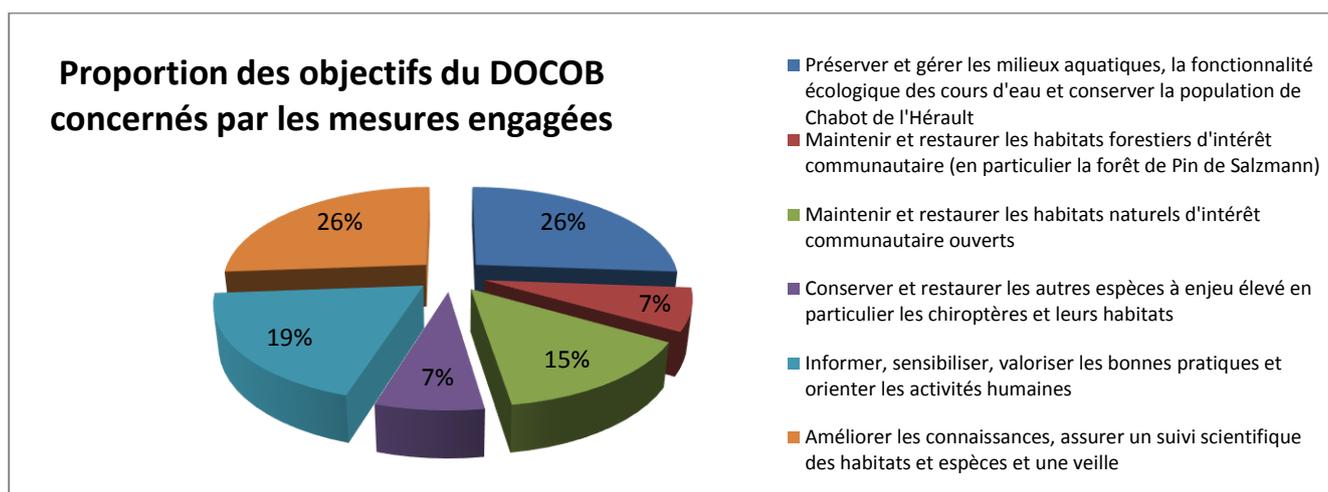
Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2014	2015	2016	Réalisations
AMO 3 (suite)	...cohérence avec les plans, schémas et programmes d'aménagement		Informer de l'existence du DOCOB et de ses objectifs de gestion	Hors contrat N2000 Animation	**				
			Informer les services de l'État sur les projets et activités non soumises à évaluation des incidences		*				
			Assurer une « veille active » visant à être informé de tout nouveau projet		**				

Toutes les **mesures prioritaires** ont été engagées, à des degrés divers d'avancement.

Le graphe ci-contre atteste de l'adéquation entre le niveau de priorité des actions défini dans le DOCOB et la priorité qui leur a été donnée dans la mise en œuvre : 93 % des actions engagées sont d'un niveau de priorité élevée voire très élevée.



Si on analyse la proportion que représente chaque grand objectif, le graphe suivant montre que toutes les thématiques ont été abordées de front.



3.5 Evaluation de l'impact des mesures et de l'évolution du site

L'évaluation de l'impact des mesures nécessite une caractérisation précise des habitats et espèces, préalablement à la mise en place d'action. Le diagnostic écologique du site Natura 2000 réalisé en 2011 a porté sur plus de 21 000 ha. Par conséquent, les données acquises n'ont pas la précision nécessaire pour constituer cet état zéro fiable de l'état de conservation des espèces et habitats.

Les cinq contrats agricoles réalisés en 2015 ont pu bénéficier d'un diagnostic écologique d'exploitation, réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels. Si des moyens financiers peuvent être mobilisés, il pourra être intéressant de reproduire ce diagnostic, à l'échéance des contrats, afin de tenter d'en qualifier l'impact.

Au-delà de l'impact des contrats, qui pourront éventuellement être évalués au terme des 5 ans si du budget est alloué à cette action, il demeure compliqué d'évaluer l'impact des actions engagées sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire :

- d'une part, parce que la réponse des milieux à des actions de gestion peut parfois mettre des années à se concrétiser (retour de certaines espèces par exemple) ;
- d'autre part, parce que pour réaliser une telle évaluation, il faudrait un état des lieux précis (inventaire faunistique et floristique par exemple) et reproductible. Le diagnostic réalisé à l'échelle du site n'étant pas suffisant pour un tel objectif, il faut nécessairement réaliser un état des lieux précis avant chaque action, état des lieux financés exceptionnellement pour les MAEC en 2014 mais qui n'est plus éligible à la subvention Natura 2000 depuis.

Néanmoins, on peut considérer de manière globale que les objectifs sont atteints concernant :

- les chauves-souris. Ces espèces bénéficient d'un suivi des populations qui montent progressivement en puissance ; une sensibilisation des acteurs concernés a été réalisée par le biais de la signature de la charte Natura 2000 et par l'installation de panneaux de sensibilisation ;
- le travail concernant le chabot de l'Hérault a débuté avec l'élaboration du cahier des charges d'une étude d'amélioration des connaissances conduite en 2016 ;
- la préservation des milieux par l'optimisation de la gestion pastorale est largement engagée ;
- la constitution d'un réseau de sentinelles par l'intermédiaire des acteurs de pleine nature, signataires de la charte, est bien avancée.

A noter qu'un groupe d'espèces jugé prioritaire n'a pas encore bénéficié de mesures : les libellules.

4. Bilan général de la mise en œuvre du DOCOB et perspectives

Avec l'engagement de 42 actions parmi les 80 figurants au DOCOB, on peut considérer que la mise en œuvre du programme est déjà bien entamée. La très grande majorité des actions engagées sont celles identifiées comme prioritaires. Les actions moins prioritaires réalisées l'ont été au gré d'opportunité saisie. A noter également que certaines mesures identifiées dans le DOCOB ne s'avèrent plus pertinentes au regard des connaissances actuelles (*cf rechercher de l'écrevisse à patte blanche dont on sait qu'elle a disparu, inventorier les forêts à houx alors qu'il s'agit d'une erreur de le mentionner dans le diagnostic écologique...*).

En dépit des freins administratifs, l'animation réalisée conjointement avec la chambre d'agriculture auprès des éleveurs a permis l'engagement de 6 éleveurs en **contrat MAEC** sur la période concernée. D'autres agriculteurs éligibles, volontaires se sont désistés en raison de la complexité du dossier à constituer.

→ La période des 3 ans à venir, à défaut de nouveau contrat, devra s'attacher à la bonne réalisation des engagements pris dans le contrat et au suivi des éleveurs. Une réflexion pourra être engagée sur des alternatives au contrat pour encourager l'amélioration des pratiques.

Les **contrats « ni-ni »** sont peu nombreux compte-tenu de l'impossibilité financière de les mettre en œuvre en 2014-2015 et de la faible animation réalisée en 2016.

→ Dans la poursuite de l'inventaire osmoderne, de l'étude sur le chabot, de l'inventaire des mares temporaires, du suivi de la renouée du Japon... les pistes de contrats à étudier sont multiples. Une priorisation s'avère indispensable. L'opportunité d'une contractualisation en faveur de la préservation du Pin de Salzmann est à réétudier.

Sous l'impulsion des acteurs locaux, des **chartes Natura 2000** ont été signées avec les acteurs de pleine nature et les chasseurs.

→ Le travail est à poursuivre, notamment en direction des acteurs de l'eau, à savoir les loueurs de canoë-kayak, les prestataires de randonnées aquatiques et les AAPPMA.

Les actions de **communication** se sont structurées grâce à l'établissement d'un plan de communication. Les opérations de sensibilisation ont débuté auprès du grand public, qu'il soit captif (sortie nature) ou non (présence d'un animateur dans un milieu naturel fréquenté).

→ Le travail est à poursuivre, notamment en direction du public scolaire.

→ D'autres acteurs interviennent dans le domaine de la sensibilisation à la biodiversité du site, au travers de différents programmes. Une coordination et une meilleure complémentarité des actions est à rechercher.

L'avancée des actions de **suivi ou d'amélioration des connaissances** est inégale : elle peut être jugée comme satisfaisante pour les chauves-souris par exemple. A défaut de financement possible et de temps disponible, toutes les actions prévues dans ce domaine n'ont pas pu être mises en œuvre et ce volet de l'action Natura 2000 est nécessairement soumis annuellement à une drastique priorisation en fonction des volumes financiers mobilisables.

→ Parmi les espèces jugées prioritaires et non étudiées sur la première période, les libellules figurent en tête des priorités pour la seconde période.